

Convention de partenariat

Entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Erquinghem-Lys

Et la Mission Locale « Armentières – Vallée de la Lys » - Association « Emploi Formation »

Afin de favoriser le dispositif « Parcours d'Insertion Professionnelle » des jeunes concernés ;

Conclue

Entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Erquinghem-Lys, Etablissement public dont le siège social est situé en Mairie, Place du Général de Gaulle, 59193 Erquinghem-Lys et représenté par son Président en exercice, Monsieur Alain BEZIRARD, dûment habilité par la délibération en date du 8 décembre 2020, d'une part ;

Et

L'Association dénommée Mission Locale « Armentières Vallée de la Lys », Association « Emploi Formation », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé 57 rue Paul BERT, 59280 ARMENTIERES et représentée par son Président en exercice, Monsieur Bernard HAESBROECK, dûment habilité par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Dialogue Social (DIRECCTE des Hauts de France) d'autre part ;

Etant préalablement exposé que la lutte contre l'exclusion d'un public âgé de 16 à 25 ans qui rencontre des difficultés d'accès à la formation, à l'emploi, ne peut se faire effectivement et durablement que si chaque jeune a la possibilité d'être acteur de sa propre insertion et se trouve soutenu en ce sens par les différents intervenants concernés.

Article 1/ OBJET

La présente convention a pour objet de fixer l'action partenariale entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Erquinghem-Lys (CCAS) et la Mission Locale « Armentières – Vallée de la Lys » - Association « Emploi – Formation », au travers d'un « parcours » visant l'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.

Les parties signataires décident ainsi de mener une action commune, destinée à favoriser l'intégration des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en difficulté d'orientation, d'insertion professionnelle, voire en situation précaire en créant un dispositif « parcours d'insertion ». La présente convention a pour objectif de définir les prestations proposées, les rôles respectifs de chaque partenaire.

Article 2/ PUBLIC CIBLE

Le public ciblé âgé de 16 à 25 ans et domicilié à Erquinghem-Lys, comprend :

- Les jeunes, détectés par la Mission Locale et/ou le Centre Communal d'Action Sociale, qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle.

La mise en place du parcours est motivée par les besoins d'une population en difficulté d'insertion. Ce dispositif vise à corréliser la démarche d'insertion par la formation, l'emploi, tant sur le plan administratif que social.

Article 3/ LES ACTIONS AU CŒUR DU DISPOSITIF

1. Repérage des publics jeunes âgés de 16 à 25 ans, en difficulté ;

Dans les 48 heures qui suivent le signalement du jeune par le CCAS à la Mission Locale, celle-ci s'engage à l'accueillir pour un premier entretien, puis dans un second temps l'établissement d'un bilan personnalisé.

Un référent « Mission Locale » désigné pour le CCAS d'Erquinghem-Lys, sera sollicité en priorité pour vérifier l'inscription, le suivi du dossier du jeune.

Le référent s'adressera prioritairement à l'agent communal affecté au CCAS.

A l'inverse, si la Mission Locale est le premier établissement contacté par le jeune en question, elle en informera également, le CCAS.

La transmission des informations s'effectuera par le biais d'une fiche de liaison personnalisée (selon le modèle annexé).

Les coordonnées (postaux, téléphone, adresse mail) de l'agent du CCAS et du référent « Mission Locale », figurent au dos de la fiche de liaison (selon le modèle annexé).

2. Moyens logistiques ;

Le CCAS, par l'intermédiaire de la Commune, mettra à la disposition de la Mission Locale, des locaux pour l'animation d'actions collectives (rencontres employeurs, ateliers thématiques).

3. Cofinancement de projets concourant à favoriser l'insertion professionnelle et à lever les freins à l'emploi ;

En complément des actions engagées par la Mission Locale, le CCAS se propose de concourir au financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, au Permis de Conduire ou de tout autre projet..... des jeunes éligibles au dispositif, par des emplois à durée déterminée au sein des services technique et espaces verts communaux (4 postes par session de 15 jours, sur l'année).

4. Renforcement de la visibilité des missions et des actions développées par les partenaires :

Le CCAS s'engage à communiquer régulièrement sur les actions de la Mission Locale, via son site internet, les réseaux sociaux.

La Mission Locale s'engage à communiquer régulièrement sur les services, les aides proposées par le CCAS, auprès de son public.

5. Renforcement de la professionnalisation des publics suivis par la Mission Locale :

Au-delà des actions déjà entreprises en faveur de l'apprentissage, de l'insertion professionnelle, le CCAS s'engage durant l'année scolaire à organiser pour le public « Mission Locale », des stages de professionnalisation d'une durée d'une à deux semaines au sein des services municipaux (administratif, restauration, technique, espaces verts, animation, petite enfance.....).

6. Développer les liens avec les entreprises du territoire et les partenaires associatifs ;

Le CCAS s'engage à communiquer à la Mission Locale, les coordonnées de toute nouvelle entreprise ou partenaire associatif s'implantant sur son territoire.

En parallèle, sont communiquées aux nouveaux arrivants, les coordonnées de la Mission Locale pour favoriser la mise en place de partenariats.

7. Un accompagnement social en sus de l'insertion professionnelle ;

Considérant la situation de grande précarité de certains jeunes éligibles au « parcours d'insertion professionnelle », le CCAS en complément des actions engagées par la Mission Locale, pourra proposer des « ticket services », selon le dispositif et les barèmes de revenu en vigueur.

Chaque demande, fera l'objet d'un examen personnalisé, par l'agent communal affecté au CCAS, en lien avec le Président du CCAS ou son représentant, membre de l'organe délibérant.

Article 4 / PILOTAGE ET EVALUATION

Afin de pouvoir assurer un suivi régulier de l'efficacité du dispositif « parcours d'insertion professionnelle », la Mission Locale s'engage à communiquer au CCAS chaque trimestre, un bilan statistique des jeunes suivis, apportant un éclairage sur l'impact de l'accompagnement mis en œuvre

Une communication sur le concours du CCAS au parcours d'insertion des bénéficiaires (contrat saisonnier), sera publiée deux fois par an.

Article 5 / FINANCEMENT

Le financement du Centre Communal d'Action Sociale à la Mission Locale est de 2 € par an et par habitant. 50% du montant de la participation sera versé à la signature de la convention en début d'année.

Le solde sera versé au moment de la réalisation du bilan d'activités, en fin d'année.

Article 6 / TRANSMISSION ET CONSERVATION DES DONNEES (Règlement Général de Protection des Données)

En application des dispositions du Règlement Général de Protection des Données, le CCAS et la Mission Locale s'engagent à respecter le secret professionnel relatif à la conservation et au traitement des données nominatives en leur possession. Le CCAS et la Mission Locale veillent au respect des dispositions définies par la législation relative à l'informatique et aux libertés. Le CCAS et la Mission Locale s'engagent à mettre en œuvre une politique de sécurité du système d'information et les dispositifs qui y sont associés.

Article 7/ DUREE ET RECONDUCTION

La convention effective au 1^{er} janvier 2024, est conclue pour une durée d'un an (échéance au 31 décembre 2024), entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Erquinghem-Lys et la Mission Locale « Armentières – Vallée de la Lys » - Association « Emploi- Formation ».

Elle se substitue à toute autre convention antérieure.

Les parties peuvent y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Erquinghem-Lys, le

Fait à Armentières, le

Monsieur Alain BEZIRARD

Monsieur Bernard HAESBROECK

Maire d'Erquinghem-Lys

Maire d'Armentières

Président du Centre Communal d'Action Sociale

Président de la Mission Locale « Armentières –Vallée de la Lys », Association « Emploi-Formation »



FICHE DE LIAISON

« Repérage de situation pour orientation au sein d'un parcours d'insertion sociale et / ou professionnelle »

Date : ____ / ____ /2024

A/ Votre orientation professionnelle

Etes-vous diplômés ?

Oui

Non

Si oui, quels diplômes et quelles formations ?

Si non, quel est votre niveau d'études le plus élevé ?

B/ Votre situation familiale

Quelle est votre situation familiale ?

C/ Vos Coordonnées

Les réponses aux questions nous permettent de vous proposer une rencontre avec le CCAS, la Mission Locale. Acceptez-vous que vos coordonnées soient transmises, Oui / Non

Si oui, merci de remplir la partie suivante :

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone (fixe, mobile) : ____/____/____/____ / ____/____/____/____

Email : _____@_____

Adresse Postale : _____

Signature du jeune accueilli

*Signature du référent
Mission Locale*

*ou Signature de l'agent communal
affecté au CCAS*